AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (5)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Charles Armengaud, 11 juillet 1863

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Charles Armengaud, 11 juillet 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Armengaud, Charles (1813-1893) \square est destinataire de cette lettre Potel \square est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)
Collation3 p. (446r, 447r, 448v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Charles Armengaud, 11 juillet 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/34264

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>11 juillet 1863</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire

- Armengaud, Charles (1813-1893)
- Bellamy
- Potel

Lieu de destination29, boulevard de Strasbourg, Paris

Description

RésuméGodin confirme à Armengaud que l'addition qu'il veut prendre se rattache à son brevet comme suite de la même expérience industrielle. Il lui rappelle qu'il a pris une patente en Angleterre et un brevet en Belgique pour le même objet et lui demande s'il doit faire quelque chose en Belgique où, depuis le traité de commerce, il trouve avantage à expédier les produits fabriqués en France, mais où il possède un four à émailler qui peut lui permettre de mettre en pratique le procédé visé par l'addition. Il joint à sa lettre la description à joindre à la demande du certificat d'addition, copiée à la suite de la lettre et intitulée « Demande d'un certificat d'addition au brevet de 15 ans que j'ai pris le 10 février 1862 pour l'application instantanée d'émaux de différentes couleurs sur une même pièce de fonte ». Notes Le brevet du 10 février 1862 dont il est question dans la lettre a pour intitulé « Procédé de décoration de la fonte de fer imitant les marbres, bois, pierres fines, etc., et ses applications industrielles et commerciales » (voir en ligne : http://bases-brevets19e.inpi.fr/Thot/FrmFicheDoc.asp?idfiche=203680&refFiche=105606&baseCindoc=THOTDESC, consulté le 5 juin 2022).

Mots-clés

Brevets d'invention, Fonderies et manufactures "Godin" Lieux cités

- Belgique
- Bruxelles (Belgique)
- Royaume-Uni

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomArmengaud, Charles (1813-1893) GenreHomme Pays d'origineBelgique

Activité

- Ingénieur
- Presse

BiographieIngénieur français né en 1813 à Ostende (Belgique) et décédé en 1893 à Paris. Il fonde avec son frère aîné Jacques Armengaud la revue *Le Génie industriel* (Paris, 1851-1871). Godin écrit à Charles Armengaud ou Armengaud jeune en 1862, 1863 et 1864 au 23, boulevard de Strasbourg à Paris.

NomPotel GenreHomme Pays d'origineInconnu Activité

- Employé/Employée
- Industrie (grande)

BiographiePropriétaire d'une fonderie à Amiens (Somme) puis candidat à l'emploi de directeur de fonderie dans l'usine de Guise des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire en 1861. Il réside alors au 15, rue des Canettes à Amiens (Somme). Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 29/07/2022 Dernière modification le 26/04/2023

Quier la 11 puils + 40; Swith Ly rattache completement us! duite de lagririeni invastrielle que la prol il my a aucune difficulte dous it thrushet in Belgique pour le aureign a faire quely en chow en Milgigen pp police un stablisamen mais deficies to traite de commerce. Frame, are hime in la rouse soit ofer facts ester mor que vous in prestrogen me lois attendre que me Dimande La mise en pratique qui unde of the faite purique for un four o emailler dans mis afitiers pris of walles whous joins in inclus for le depot sans tarder - me justifue agree Mansier mes witches

Domande our writerat variet our brush in 19 and gue juit 10 farier 1862 rour Lapphication ins. differentis wuterus demoura mem piece de fonte de brestet du sa fisheir 1662 content les moyens gran lesques fe deis partison a resservir la fant in virnisvities dur toute les formes passebles, en imployant pa Now decker les emans, se you ne jurmestent pe les autres moyens usites, les pates dequiers employées a est notige ou pourant quere de poder que dur Des durfaces planes it unes, mais les promoes que for ourits were equent diplosed tapplication varies agant une soule water de fone, doit Colane, there, rouge, But, Nort Sen suitant confer or timail employer, not par applica an present que denvigue insule commen foltiens les tons Naries que permitent westeurs vitrifiable dur us vernis de form Jawn a arrever a toutes surles vemetation mais foreguet daget as dismb forege vierce de contins et meste comme dont par weingle artains marke granito, cela danne line Travail long it escelula que pe une execution printegue instantamement dur la fonte chauffer au re le procede consieté à redeure les emana en grais grosser proportionore a literalie des disteras

waters que for suit abbour sur timeil de la piece et de les milanger dans les proportion propres a obtiner les musnes que lan voit to tackets it mountet que lon vuis fimail pripare aine en granules would and met dans des crébles su tamés previes de trous dune grandur proportionne aus granules de limail. fa juice de fante an emailler doit subir les prigueres fins it ite chauffir an few de montple comme it est dit vans mon brusht am fais way on earl de la mough four agete audatet les crible ou tames continent les granceles d'imail de facer a les repartir consenablement dur la pien , us granu durface for remit indent much of tomail to smout see to piece low un moustet ou des munus dont a pour pout le davoir faire de fourreir qui saine souvent pour parifiler les granules a - Yart you're distus un leger sersis in primiere mise an four it lon ensuite gour les grunules to rearch des trous dans les viebles ou hure supprisehoment contribur a parsemer dur la pier les distancer vans viveres propore on myme timps que la grevadeur des granules es In numer les houreurs effets prevue